

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six janvier à vingt heures cinq, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué le vingt janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Olivier MATHIS qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI,
M. Philippe LE NAOUR qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA,
Mme Nicole RIOU qui a donné pouvoir à M. Erol ERSAN,
Mme Françoise ABDERIDE qui a donné pouvoir à Mme Nadia ZEHOU,
Mme Karina KELLNER qui a donné pouvoir à Mme Angèle DIONE,
M. Abdelkarim ZEGGAR qui a donné pouvoir à Mme Favella HIMEUR,
M. Abdelfattah MESSOUSSI qui a donné pouvoir à M. Lamine SAÏDANE,
M. Nicolas STIENNE qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL,
Mme Najewa HAMMANI qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL,
Mme Lidia AMZAL qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUCHE,
Mme Fatima DRIDER qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU,
M. Madi BOINA BOINA qui a donné pouvoir à Mme Evelyne SEEGER,
M. Laurent TUR qui a donné pouvoir à M. Julien MUGERIN.

Absents : Mme Afifa GUERRAH, M. Khader ABDELLALI,

Secrétaire de séance : Mme Najia AMZAL

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : **DESIGNE** Madame Najia AMZAL, deuxième Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016.

Affaire n° 3 - Convention de gestion et de mise à disposition de moyens entre la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et la commune de Stains, pour la gestion des jardins familiaux situés sur le territoire de la commune de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention entre la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, association reconnue d'utilité publique et la ville de Stains, pour la mise à disposition de moyens et la gestion des jardins familiaux situés sur le territoire de la Ville de Stains. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, reconductible à l'identique expressément dans la limite d'une nouvelle durée de 3 ans.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices correspondant, au regard du respect des engagements conventionnels aujourd'hui approuvés.

Affaire n° 4 - Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle Anatole France

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE au sein du conseil de l'école maternelle Anatole France de la commune de Stains, outre le Maire ou son représentant, le représentant suivant : Madame Nadia ZEHOU.

Affaire n° 5 - Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Joliot Curie de la commune de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE au sein du conseil d'administration du collège Joliot Curie de la commune de Stains, Monsieur Géry DYKOKA NGOLO en qualité de représentant titulaire, et Madame Najewa HAMMANI en qualité de représentant suppléant.

Affaire n° 6 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès de la commune de Stains en remplacement de Monsieur Nicolas Stienne

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de représentant de la commune pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès de la commune de Stains, en remplacement de Monsieur Nicolas Stienne.

Affaire n° 7 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil de l'école élémentaire Anatole France de la commune de Stains en remplacement de Madame Karina Kellner

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de représentant de la commune pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Anatole France de la commune de Stains, en remplacement de Madame Karina Kellner.

Affaire n° 8 - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du conseil de l'école maternelle Victor Renelle de la commune de Stains, en remplacement de Monsieur Kassem Idir

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Madame Favella HIMEUR en qualité de représentant de la commune pour siéger au sein du conseil de l'école maternelle Victor Renelle de la commune de Stains, en remplacement de Monsieur Kassem Idir.

Affaire n°9 - Désignation d'un représentant de la commune de Stains au sein du conseil d'administration de l'école privée Sainte-Marie

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Madame Angèle DIONE, comme nouveau représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'école privée Sainte-Marie.

Affaire n°10 - Désignation d'un nouveau délégué-suppléant communal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Stains-Pierrefitte

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Monsieur Mathieu DEFREL en qualité de nouveau délégué suppléant représentant la commune de Stains au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Stains-Pierrefitte, en remplacement de Monsieur Michel Le Thomas.

Affaire n°11 - Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission municipale permanente n°3 - « Réussite, promotion sociale et éducation populaire »

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE pour siéger au sein de la Commission municipale permanente n°3 « Réussite, promotion sociale et éducation populaire », Monsieur Abdelkarim ZEGGAR, en remplacement de Monsieur Michel Le Thomas.

Affaire n°12 - Le dispositif adultes-relais

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017

Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la création du dispositif adultes-relais.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte s'y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Impression du journal municipal

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché public relatif à l'impression du journal hebdomadaire, attribué à la société RIVET PRESSE EDITION, sise, 24 rue Claude-Henri Gorceix - 87022 LIMOGES, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 250 000,00 TTC et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Marché public relatif à l'achat de mobiliers et de fournitures scolaires

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public relatif à l'achat de mobiliers et de fournitures scolaires, attribué pour le lot n°1 (achat de mobiliers scolaires) à la société DELAGRAVE, sise 8 rue Sainte-Claire DEVILLE - 77437 MARNE LA VALLEE, pour un montant minimum annuel de bons de commande de 50 000,00 € HT et pour le lot n°2 (achat de fournitures scolaires) à la société PAPETERIES PICHON SAS, sise ZI Molina la Chazotte, 97 rue Jean PERRIN - 42353 LA TALAUDIÈRE, pour un montant maximum

annuel de bons de commande de 150 000,00 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Décision modificative n° 3 relative au marché public de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du gymnase Léo Lagrange de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la décision modificative n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du Gymnase Léo Lagrange relative à la détermination de la rémunération définitive du maître d'œuvre.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Demande d'une aide financière au titre du dispositif "travaux divers d'intérêts local" du programme 122 géré par le Ministère de l'Intérieur pour la création d'un bâtiment modulaire en place d'un bâtiment préfabriqué à démolir dans le Groupe scolaire Jean Jaurès/Jean Moulin sis à Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000,00 € au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'intérieur, pour le remplacement d'un bâtiment préfabriqué du groupe scolaire Jean Jaurès / Jean Moulin, par un bâtiment modulaire.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17 - Garantie d'emprunt à la société Immobilière 3F

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 826 000,00€ (huit cent vingt-six mille euros) souscrit par la société immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°56483, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne de Prêt	PAM
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5130309
Montant de la Ligne du Prêt	826 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR

Taux de progressivité des échéances	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

ARTICLE TROIS : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE QUATRE : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce Prêt.

ARTICLE CINQ : AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de Prêt passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la société Immobilière 3F.

Affaire n° 18 - Adoption par le Conseil municipal de la Charte communale du logement et de l'habitat à Stains

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la charte communale du logement et de l'habitat ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DECIDE que les engagements qu'elle comporte constitue des engagements de la commune et de ses services, dans le respect du rôle de chacun des autres signataires.

ARTICLE TROIS : DECIDE que se tiendra, tous les ans et dans la forme adaptée aux acteurs et enjeux en présence, la conférence communale du logement et de l'habitat.

ARTICLE QUATRE : MANDATE Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution, notamment dans l'élargissement du champ des signataires dont l'action sur le territoire de la commune ou de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune permet le renforcement de la stratégie du logement et de l'habitat que cette charte établit.

Affaire n° 19 - Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie : avenant financier à la convention entre la ville de Stains et la ville de Saint-Denis.

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme

Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'avenant financier à la convention entre la ville de Saint-Denis et la ville de Stains tel qu'adopté par le Conseil municipal de la ville de Saint-Denis, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document et à en assurer l'exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que la recette en résultant sera inscrite au budget de la ville de l'année 2017.

Affaire n° 20 - Approbation du programme d'aménagement 2012-2016 de la forêt de Stains
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie- Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** le programme d'aménagement 2012-2026 de la forêt de Stains présenté par l'Office National des Forêts (ONF).

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants sur la durée du plan d'aménagement.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget des exercices budgétaires concernés

Affaire n° 21 - Approbation de la convention de location du droit de chasse
Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI par mandat, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE par mandat, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Marie- Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat) et **2 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de location du droit de chasse à l'Office National des
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017

Forêts (ONF).

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures vingt.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

